

MONTPELLIER Actualité

Enfants handicapés sans prise en charge adéquate

Douze places lundi



Ex responsable de la Commission départementale de l'éducation spéciale, Solange Colas a voulu apporter une réponse concrète aux difficultés des familles d'enfants handicapés sans place (RA)

Lundi, la Maison de répit Halte Pouce ouvrira ses portes quartier Aiguelongue. Un ballon d'oxygène pour les familles d'enfants handicapés de 6 à 16 ans.

DEPUIS quelques jours, tout le monde est sur le pont. Dans les locaux d'une ex crèche parentale, au 913 rue Montasinos, l'association Halte Pouce met la dernière main à la réfection des peintures.

« Ce week-end il restera à nettoyer les sols, et installer le matériel », précise Solange Colas, la coordonnatrice du projet. Car lundi, la Maison de répit Halte Pouce sera bel et bien ouverte. « Nous allons accueillir des enfants de six à seize ans, quel que soit leur handicap sauf risque vital », indique Solange Colas. L'objectif d'une telle structure, associative, étant « d'apporter du répit aux familles qui ont des enfants handicapés sans solution d'accompagnement adéquate, et des

enfants à charge à temps plein ou partiel ». Or « il y en a beaucoup de ces familles, les listes d'attente dans les établissements spécialisés sont très importantes. Il manque de places et de moyens ». N'ayant pas d'alternative, ces familles dès lors s'organisent pour s'occuper de l'enfant handicapé, « l'un ou l'autre des parents cesse son activité, on a aussi une grande majorité de familles monoparentales en situation financière difficile. Comme il n'y a pas de prise en charge, ces familles s'épuisent », développe Solange Colas. D'une capacité de 12 places, la maison de répit fonctionne « comme une halte-garderie, sauf que l'accueil concerne les enfants de 6 à 16 ans ayant un taux d'invalidité minimum requis de 50 %. Cet accueil, à la carte pour les familles, peut être ponctuel : pour quelques heures, ou régulier, mais pour quatre demi-journées maximum par semaine », explique la coordonnatrice. Le tarif est de 11 euros l'heure pour les fa-

milles, sachant que celles-ci pourront obtenir complètement ou pour partie un remboursement des frais auprès de la Maison départementale des personnes handicapées. Cette maison de répit, ouverte non stop du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, sera pour les enfants « un lieu de socialisation, d'éveil et de jeu. On va travailler sur la psychomotricité, la musicothérapie, les activités manuelles, l'éveil sensoriel et moteur ». L'encadrement - à terme un adulte pour deux enfants - est constitué d'une équipe de quatre professionnels, dont une infirmière cadre, Nathalie Guillermin, qui est directrice, un éducateur spécialisé, une auxiliaire médico-psychologique... Le projet de Solange Colas est soutenu et même cité en exemple par la Fondation de France, le Fonds Social Européen et Association Française pour les Myopathies.

C.V.

Contact : 04 67 42 94 10.